

REUNION PUBLIQUE SUR LA ZAC DE L'HORLOGE

15.05.23 – Centre social Jacques Brel

COMPTE-RENDU

Personnes présentes :

- François Dechy, Maire de Romainville
- M. Vincent Pruvost, Maire-adjoint Urbanisme, Aménagement, Mobilités et Lutte contre les pollutions
- M. Mathieu Langlois, Maire-adjoint Vie économique locale, Commerces, Entrepreneuriat, Économie Sociale et Solidaire, Innovation et Emploi
- Directrice de l'Urbanisme
- Bruno Martinez, Conseiller délégué - Chargé du Territoire Plaine de l'Ourcq chez Est Ensemble
- Antoine Soulier Thomazeau, Directeur de l'Aménagement et des Déplacements chez Est Ensemble
- Céline Léon, Directrice de projet chez Sequano
- Julia Kapp, Urbaniste à l'Atelier Ruelle

PRESENTATION DU PROJET

Voir support joint.

QUESTIONS / REPONSES

Question 1 : le gymnase prévu sur le terrain Biocitech sera sur la totalité du site ou seulement au sud ?

Dans le cadre des réflexions avec les nouveaux propriétaires du site, le gymnase serait implanté sur une petite partie du terrain côté avenue du Docteur Vaillant et non sur sa totalité.

Question 2 : le projet « Goodman » est-il maintenu ?

Le projet Goodman n'est pas situé à Romainville mais à Noisy-le-Sec. Un PC a été délivré par la ville de Noisy-le-Sec. Cependant, la ville de Romainville n'était pas favorable à cette implantation et a donc fait un recours contre le PC.

Question 3 : quelles sont les hypothèses retenues pour établir les projections du groupe scolaire en termes de nombre de classes ? Des élèves n'iront-ils pas plutôt dans des écoles privées ou parisiennes ?

Le nombre de classes prévu est de 18. Une réunion de travail avec les habitants est prévue le 12 juin 2023 afin de définir la programmation du groupe scolaire (salle polyvalente, ouverture en dehors des heures scolaires...). Des échanges sont en cours avec Pantin et Bobigny au sujet de la carte scolaire.

Question 4 : des banques seront-elles implantées en rez-de-chaussée des nouveaux projets ?

Une diminution importante du nombre d'agences bancaires se fait connaître sur le territoire national car les agences ferment au profit des comptes en lignes. Les rez-de-chaussée sont travaillés pour accueillir des commerces de premières nécessités.

Question 5 : quel est le devenir du site de tri ADS ?

Le site ADS est sous procédure d'expropriation. Il n'est pas prévu de relocaliser le site à Romainville.

Question 6 : quel est le devenir du Paddock ? Les prix des locations sont trop élevés pour accueillir des commerçants.

Le Paddock est régi par un acteur privé qui est Fiminco. Les prix sont fixés par ce dernier et la ville n'a pas la possibilité de négocier avec eux. La ville n'a pas d'information sur le devenir du site.

Question 7 : quelles sont les échéances du projet de la Zac et qu'est-il prévu pour le stationnement en ville ?

Romainville est la ville d'Est ensemble la plus carencée en stationnement. Dans les projets de voiries futures, il n'est pas prévu une augmentation du stationnement existant. Cependant afin d'éviter les véhicules ventouses et de permettre une rotation du parc automobile, la ville étudie une évolution de la politique de stationnement.

Les prochaines échéances sont :

- Groupe scolaire : d'ici 2027 ;
- Complexe sportif : d'ici 2027 ;
- Biocitech : pas avant 2028.

Question 8 : il était prévu initialement un marché forain au niveau du parvis du Paddock, est-ce toujours le cas ?

Le marché ne s'implantera pas au niveau du parvis du Paddock. Il est envisagé d'implanter le marché entre la place André Léonet et l'avenue Gaston Roussel afin de créer un lieu de rencontre entre les habitants du quartier historique des Bas Pays et les nouveaux habitants de la Zac de l'Horloge. L'attribution du marché se fera en 2025, dans le cadre d'une délégation de service public. Une étude sera réalisée et partagée avec les habitants et les opérateurs du marché.

Question 9 : quels sont les projets sur l'avenue de Metz et du canal ?

Le canal n'est pas à Romainville mais sur les communes de Pantin et Bobigny. Il y a donc un enjeu de coordination avec les villes voisines. La réflexion est menée de façon coordonnée sur les 3 villes. Un pôle d'économie circulaire sera implanté au bord du canal dans le cadre de la modernisation du site du Syctom. De nouvelles voies d'accès seront aménagées entre l'avenue de Metz et le canal.

Coté avenue de Metz, le projet sera défini par le département qui pilote le projet du bus à haut niveau de service, en site propre intitulé « TZEN ». Dans le cadre de ce projet, l'avenue de Metz sera réaménagée.

Question 10 : une charte chantier existe-t-elle pour le respect des horaires et la sécurité des riverains ?

Une charte chantier existe bien et a été soumise par l'aménageur aux promoteurs avant démarrage des chantiers. Il n'est donc pas normal que le cadre établi ne soit pas respecté. Une alerte sera faite par l'aménageur aux promoteurs afin de rappeler ce cadre.

Question 11 : quel est le devenir du terrain occupé par les ruchers de Romainville (A6) ?

Des échanges sont en cours pour intégrer ce terrain au projet des nouveaux propriétaires du terrain Biocitech. A terme, les ruchers ne resteront pas sur ce site.

Question 12 : des crèches seront-elles implantées sur la Zac ?

Romainville dispose de 4 crèches communales. Cependant, elles ne permettent pas de couvrir l'ensemble des demandes des habitants. Par commission, 40 places en crèches sont attribuées pour 500 demandes. La ville de Romainville continue de travailler sur cette demande afin de palier la situation notamment aux Bas Pays. Une nouvelle crèche est à l'étude, ainsi qu'une Maison des Assistantes Maternelles. Un travail est réalisé auprès du département afin de passer la capacité d'accueil des crèches départementale à 100%.

Question 13 : est-ce que le PLUi encadre les hauteurs ? Les immeubles atteindront-ils des hauteurs de R+8 – R+9 ?

Le PLUi actuel autorise des hauteurs de 32 m dans la Zac de l'Horloge. Le nouveau projet urbain souhaite créer une densité acceptable, laissant une large place à la végétation. Des emprises et séquences plus courtes sont projetées pour le confort des piétons et pour permettre de porter le regard plus loin.

Question 14 : quel est le devenir de l'ex-terrain occupé par le camp des gens du voyage au pied de l'hôtel du Cheval Noir ?

Le terrain n'est pas à Romainville mais sur la commune de Pantin. Son devenir sera donc géré par la ville de Pantin.

Autres questions posées, trouvant réponse dans le cadre du compte-rendu

Quelle sera le devenir du bâtiment de l'hygiène départementale avenue du Docteur Vaillant ?

Ce bien a malheureusement été cédé, quelques semaines après l'arrivée aux responsabilités de la nouvelle majorité, à un promoteur. Cette zone étant dans le secteur « coteaux » de la ZAC, nous avons tous les moyens réglementaires pour maîtriser son avenir qui reste à définir de manière plus précise.

La ville est-elle en lien avec IDFM et la RATP pour la desserte de Romainville et le travail sur la centralité Raymond Queneau ?

La ville est en lien étroit avec Est Ensemble, le département et Pantin dans la définition du futur de Raymond Queneau. Après d'âpres batailles, le TZEN 3, bus à haut niveau de service en site propre, a été intégré dans le nouveau contrat de plan Etat Région. Cette belle victoire collective des élu-es de tout bord du département, permettra de pérenniser les premiers aménagements transitoires effectués et d'aller au-delà avec une requalification complète de cette centralité.